



coopérative en milieu rural.

Mais compte tenu, d'une part, des besoins des Etats en cadres d'exécution et d'autre part, de la situation d'ensemble des structures de formation coopérative dans les pays membres, le CPFC va s'orienter vers la formation des cadres supérieurs en coopération. Ainsi la formation des cadres moyens va progressivement céder la place aux actions d'appui et de soutien aux structures nationales de formation coopérative.

Voilà les nouveaux objectifs que la 3<sup>e</sup> Conférence panafricaine coopérative réunie en septembre 1978 à Cotonou assigne au Centre. Les moyens pour atteindre ces objectifs ont été étudiés en novembre 1979 par les directeurs nationaux de l'action coopérative des pays membres assistés d'une mission de consultation de la FAO.

La 4<sup>e</sup> Conférence panafricaine coopérative, réunie à Kigali, en juillet 1980, fait siennes les propositions des directeurs de l'action coopérative et de la mission FAO et donne les directives conséquentes pour la poursuite effective des nouveaux objectifs.

Ainsi, la position spécifique du centre en matière de formation coopérative en Afrique francophone au sud du Sahara l'autorise à planifier une stratégie globale qui consiste à :

- compenser l'inexistence, dans certains pays, de structures de formation coopérative pour les cadres moyens;
- contribuer à l'amélioration des formations coopératives dispensées dans les institutions nationales et assurer la complémentarité avec celles-ci;
- assurer l'appui aux structures nationales de promotion coopérative;
- organiser des activités de formation/recherche pour favoriser les échanges inter-mouvements coopératifs;
- mettre en place un cycle supérieur de formation coopérative en trois ans permettant aux cadres formés de remplir les rôles ;
- de conception, c'est-à-dire posséder les connaissances générales et spécifiques suffisantes pour la détermination d'une politique coopérative et l'élaboration d'un programme en

matière d'action coopérative:

- de contrôle et de coordination, c'est-à-dire analyser, diagnostiquer des situations concrètes, prescrire les actions correctives conséquentes et procéder à l'évaluation nécessaire en vue du lancement de nouvelles actions;
- d'exécution, c'est-à-dire assurer la mise en œuvre de programmes destinés à promouvoir le bon fonctionnement des structures coopératives.

Dans la lutte qu'ils mènent contre la pauvreté en milieu rural, les Etats membres du CPFC accordent une attention particulière à l'organisation d'une économie endogène cumulant aussi bien les avantages de l'économie d'échelle que ceux, plus précieux, de participation responsable aux décisions, faisant ainsi du travailleur rural un interlocuteur averti et responsable.

Ainsi, l'action coopérative constitue-t-elle pour ces Etats l'un des moyens les plus appropriés de contre-carrer l'exode rural, de créer des emplois et de promouvoir un développement économique et social harmonieux dans les zones rurales.

La tâche confiée au CPFC est de permettre aux pays membres de disposer de cadres d'excellente formation, véritables multiplicateurs de connaissances et de compétences, disponibles à prendre en charge la formation,

l'éducation et l'animation des coopérateurs qui devront à leur tour assurer une véritable promotion sociale et économique de leurs milieux respectifs.

Le comité de direction du CPFC est composé :

- du ministre béninois du Travail, et des Affaires sociales, représentant de gouvernement, Président.
- du ministre rwandais des Affaires sociales et du Développement communautaire, représentant de gouvernement,
- du ministre nigérien du Développement rural, représentant de l'Action coopérative, et
- du secrétaire général de l'Union des Travailleurs du Mali, représentant des syndicats. Le comité prend les dispositions nécessaires pour permettre l'intervention des organismes d'assistance dans la réalisation de ces objectifs.

Une telle œuvre réalisée sur place, grâce à l'appui de l'Agence canadienne de Développement international (ACDI) présente le double avantage d'avoir des répercussions beaucoup plus directes sur le milieu d'intervention et de s'adresser à un grand nombre d'agents œuvrant dans l'action coopérative des pays concernés. ■

par Pierre Dominique COCO

Directeur du CPFC



● Un groupe de stagiaires et professeurs en atelier de travail.